

Communiqué de presse • 12 avril 2021

Une zone de tranquillité pour les milieux naturels des 4 lacs entre le 15 avril et le 15 septembre



Le printemps démarre à peine qu'aux 4 lacs, on réfléchit déjà à l'accueil des visiteurs, de plus en plus nombreux et désormais présents tout au long de l'année, avec un pic en période estivale. Si cette fréquentation profite à la vie économique locale, elle demande cependant des adaptations afin de **limiter les impacts sur les paysages, la ressource en eau, la biodiversité et de la qualité du cadre de vie.**

Cette réflexion globale occupe depuis plusieurs années les **Communes et Communautés de communes** concernées, accompagnées par des partenaires tels que le **Conservatoire d'espaces**

naturels de Franche-Comté et le **Parc naturel régional du Haut-Jura**. Elles ont ainsi engagé une démarche de labellisation en Grand Site de France, qui devrait aboutir dans les années à venir.

Les acteurs locaux réfléchissent dès aujourd'hui à des solutions pour organiser les parkings, faire connaître la réglementation et **mettre en place une zone de tranquillité volontaire pour les milieux naturels et la faune qu'ils abritent**. Celle-ci sera instaurée dès ce printemps, **entre les lacs d'Ilay, du Petit et du Grand Maclu, incluant également l'île de la Motte et les zones de rivage**. Elle devrait permettre de préserver la quiétude sur un secteur regroupant des milieux naturels représentatifs du site (boisements, prairies, milieux humides, tourbières, berges des lacs). « *Au-delà des dépôts de déchets, la fréquentation accrue du site engendre un dérangement répété de certaines espèces animales en période de reproduction ou d'élevage des jeunes. Les espèces « remarquables » comme le faucon pèlerin ou le chat forestier, mais aussi les espèces dites plus « communes », sont concernées* » explique Jean-Baptiste Strobel, animateur du site Natura 2000 du Complexe des 7 lacs. « *De nombreuses fleurs et mousses sensibles au piétinement, particulièrement sur les zones humides, bénéficieront également de cette mesure.* » complète Magali Crouvezier, chargée de missions au Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté. **Matérialisée par des banderoles, cette zone de tranquillité sera mise en place entre le 15 avril et le 15 septembre**, période la plus sensible pour la faune. « *Nous faisons appel à la civilité et au bon sens de chacun pour préserver ce patrimoine naturel remarquable et l'équilibre du site* » demandent les élus des deux communes concernées.

« *Le site des 4 lacs se prête en effet à la pratique d'un bon nombre d'activités dans un cadre incroyable, qu'il faut à tout prix préserver, tout comme la qualité des eaux des lacs, qui alimentent en eau potable dix communes* » précisent encore les élus. **Les promeneurs sont donc invités à rester sur les nombreux sentiers balisés**, qui permettent de découvrir les plus beaux paysages du site. **Pour rappel, les feux, le camping et la baignade sont strictement interdits. Dans un souci de quiétude de la faune, les activités nautiques sont également interdites (à l'exception des titulaires d'une carte de pêche) et il est fortement encouragé de tenir son chien en laisse.**

D'autres actions devraient suivre dans les prochaines années, avec pour objectifs, de mieux organiser la fréquentation pour en limiter les impacts et de mieux accueillir les visiteurs, en leur proposant notamment des outils de découverte des patrimoines du site.



Contact presse :

Nadège BONNET MATHIEU,
Chargée de Communication
Parc naturel régional du Haut-Jura
n.bonnet-mathieu@parc-haut-jura.fr
Tél. 03 84 34 12 55

Elvina BUNOD,
Chargée de Communication
Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté
elvina.bunod@cen-franchemcomte.org
Tél. 06 24 34 56 31